

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 12 JUIN 2025 à 16h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur AUBRY, suppléant de M. L'HENAFF
Monsieur LHEZ, Représentant des Usagers du port
Monsieur MASSON, Représentant des Usagers du port
Monsieur CARRATALA, Représentant des Usagers du port
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur WENES, Représentant suppléant des Usagers du port
Monsieur CROUZET, président du club nautique du Niel
Madame VIZIALE, Présidente de l'Association des Amis du Niel
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –
Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame FITY, Service des ports
Madame HOET, Service des Ports
Madame BRUN, Service des Ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur DURANDETTO, Représentant des Pêcheurs
Monsieur JOURDAN, secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Madame COURDOUAN, Représentante de la CCI
Monsieur BELLON, Représentant MTPM
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame BOUTIN, Service des ports

*Envoi des Convocations par mail le 22 Mai 2025
Envoi des Documents par mail le 30 Mai 2025*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Ports de plaisance d'Hyères : Bilan d'activités 2024
3. Ports de plaisance d'Hyères : Statistiques 2024
4. Ports de plaisance d'Hyères : Règlement d'accueil des navires dans la catégories Patrimoine et Tradition – Modificatif
5. Ports de plaisance d'Hyères : Convention de Sites avec le SDIS 83
6. COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL - Prestations d'installation et de réparation d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des éclairages des manifestations événementielles - Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert
7. COMMANDE PUBLIQUE – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
8. COMMANDE PUBLIQUE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL / PORTS – Acquisition de produits pétroliers – Accords-cadres – Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 16h20. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 25 MARS 2025.

M. BRUNEL soumet à l'approbation des membres du conseil le Procès-verbal du Conseil Portuaire du 25 Mars 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – BILANS D'ACTIVITE 2024

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2024 du Port du NIEL :

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 6 fois, tout comme le Conseil d'Exploitation, pour examiner, au total, 49 projets.

Le CLUPP s'est réuni une fois.

Dans le cadre des attributions d'AOT suivant l'ordonnance 2017, il a été attribué en 2024, 1 AOT sur le port du NIEL.

Finances :

Depuis la 1^{er} janvier 2024, une régie unique regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la ville d'Hyères a été créée par délibération N° 37 du 29 septembre 2023 à la demande expresse des services de l'Etat.

Le délai moyen de paiement est de 23 jours/délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes.

Les moyens de paiement ont été de 9% par chèque, 15% par CB, 67% par virement, et 8% par paiement en ligne.

CHIFFRES CLES :

- Chiffre d'affaires de 300 K€ (+17% par rapport à 2023)
- Charges à caractère générale : 67 K€
- Masse salariale : 63 K€
- Charges fiscales : 25 K€

- L'impôt sur le bénéficiaire en 2024 est de : 1.3 K€
- Résultat net global fin 2024 : 41 575 €
- Le programme d'investissement prévu au budget 2024 a été réalisé à 2.5 %, en raison de l'étude paysagère préalable exigée par les autorités publiques.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – STATISTIQUES 2024

M.GRIMARD présente une synthèse de l'année 2024 :

Réservations saisonnières : Moyenne estivale* : 19 bateaux/mois

Escale ou prolongation : Moyenne estivale : 27 bateaux/mois

**Période estivale : Avril à Septembre*

Il est également indiqué que le taux d'occupation du Port de Plaisance de Port du NIEL est de 96,97% (+7% par rapport à 2023).

En réponse à Mme VIZIALE, il est précisé que l'augmentation de 7 % du taux d'occupation s'explique par un nombre accru de postes occupés dès le mois d'avril et des arrivées tardives de mai compensées par une augmentation des escales.

M.BRUNEL indique à M.CROUZET que la période d'ouverture du port ne peut être décalée en raison de la vulnérabilité du port aux coups de vent.

Les membres sont invités à voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : REGLEMENT D'ACCUEIL DES NAVIRES DANS LA CATEGORIES PATRIMOINE ET TRADITION – MODIFICATIF

M. BRUNEL rappelle qu'un règlement d'accueil des navires dans les catégories « Patrimoine et Tradition » a été mis en place par délibération du 03 avril 2015, modifiée par délibérations successives, pour accueillir un nombre maximum de bateaux établi à 25 unités pour les 2 catégories cumulées et pour l'ensemble des cinq ports de plaisance d'Hyères.

Afin de poursuivre l'objectif de valorisation des bateaux remarquables, il est proposé de porter à 35 le nombre d'unités éligibles sur les cinq ports d'Hyères.

En réponse aux questions posées, M. BRUNEL souligne qu'il y a de la demande, mais que toute candidature est soumise à l'avis d'une commission qui valide et encadre l'intégration d'un navire dans le dispositif.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION - CONVENTION DE SITES AVEC LE SDIS 83

Monsieur BRUNEL présente le projet de convention de site qui permettra aux agents du corps départemental des sapeurs-pompiers d'organiser, de manière périodique, des sessions de formation, des reconnaissances et d'entraînements spécifiques à la lutte contre les incendies sur les installations portuaires, en collaboration avec le personnel portuaire.

Le SDIS 83 (Service de Défense et d'Incendie) s'engage à ne procéder à l'installation d'aucun équipement sans l'autorisation préalable de la direction des Ports et s'assure le maintien de la propreté des sites concernés après chaque exercice.

En l'absence d'autre question, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - PRESTATIONS D'INSTALLATION ET DE REPARATION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DES ECLAIRAGES DES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est rappelé que le marché relatif aux prestations d'installation et de réparation d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des éclairages des manifestations événementielles arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Il s'agit d'un marché ville que les services portuaires peuvent utiliser occasionnellement.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes dont les montants sont susceptibles de varier chaque année dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel : 40 000 euros TTC

Montant maximum annuel : 160 000 euros TTC

Ce marché sera passé pour une année à compter du 1er janvier 2026 et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif à l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéoprotection urbaine de la commune arrivera à échéance le 4 décembre 2026 pour la partie travaux et le 31 décembre 2026 pour la partie maintenance.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché d'extension, de déploiement et de maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la commune.

Cet accord-cadre à bons de commande sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 10 000 € TTC

- Montant maximum annuel : 600 000 € TTC

M.BRUNEL précise toutefois que la date d'effet de la partie relative à la maintenance est décalée au 5 décembre 2026. En effet, la période d'effet dans le cadre du marché actuel s'étend jusqu'au 4 décembre 2026.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL/PORTS – ACQUISITION DE PRODUITS PETROLIERS – ACCORDS-CADRES – MISE EN APPEL D’OFFRES OUVERT

Le marché relatif à l’acquisition de produits pétroliers arrive à son terme au 31 décembre 2025.

Il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure d’appel d’offres ouvert, composée de quatre lots, sous forme d’un accord-cadre à bons de commande pour le lot relatif aux Ports et sous forme d’accords-cadres à marchés subséquents pour les lots relatifs au CTM.

Ces marchés seront passés, selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, à compter du 1er janvier 2026, ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure, et renouvelables trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Cette procédure se compose de quatre lots séparés :

- Lot n° 1 : Acquisition de produits pétroliers pour le Service des Ports (Accord-cadre à bons de commande) - Minimum annuel : 583 333, 33 € HT – Maximum annuel : 3 333 333,33 € HT
- Lot n° 2 : Centre technique municipal – SP 95 (Accord-cadre à marchés subséquents) - Minimum annuel : 40 000 L – Maximum annuel : 200 000 L
- Lot n° 3 : Centre technique municipal – Gazole (Accord-cadre à marchés subséquents) - Minimum annuel : 110 000 L – Maximum annuel : 300 000 L
- Lot n° 4 : Centre technique municipal – Gazole Non Routier (Accord-cadre à marchés subséquents) - Minimum annuel : 40 000 L – Maximum annuel : 200 000 L

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

L’ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LA SECURITE PORTUAIRE :

M.AUBRY, chef du Pôle Sécurité-Sûreté Portuaire présente, dans le cadre de renouvellement de la flotte de bateaux de travail, les nouveaux bateaux de servitude des ports d'Hyères.

En raison d'une récente modification législative, il est désormais indispensable d'obtenir le BRACPN, Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires. Quatre agents ont déjà réussi cet examen, délivré par les Affaires Maritimes, et quatre autres prévoient de le passer cet automne.

Enfin, il est indiqué que certains fonctionnaires du service des ports sont assermentés, leur donnant ainsi la possibilité de dresser de contravention de grande voirie. M. MOSNIER, Commandant du Port de Commerce de Toulon, leur a récemment rappelé les principes fondamentaux liés à la fonction de surveillant de port.

Pour assurer la mise en œuvre efficace d'une police portuaire, d'autres agents seront également assermentés prochainement.

2ème point : LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

M.AUBRY rappelle que les ports de Plaisance d'Hyères sont sensibles aux enjeux environnementaux à travers leurs différents engagements comme :

- **Pavillon Bleu**, Label environnemental et touristique international décerné annuellement depuis 1985 par l'association Teragir. Il flotte sur le port Saint-Pierre depuis 2006.

- **Ports Propres**, Certification mondiale en environnement spécifique aux ports de plaisance, la norme ISO 18725 « Ports Propres » est une certification d'excellence en matière de gestion environnementale des ports de plaisance. M.AUBRY précise que la certification est en cours avec un audit prévu début Juillet.

M. BRUNEL souligne que le port Saint-Pierre est le premier port de plaisance de la commune à être proposé pour la certification, en raison des nombreuses modernisations coûteuses qu'elle exige et qui sont menées depuis 3 ans.

- **Alliance Posidonia** : Créée en juin 2023, sous l'égide de la Préfecture de la Région PACA, elle associe, dans une démarche innovante, des acteurs publics, privés et des ONG pour faire émerger une véritable prise de conscience de l'importance de la préservation de la Posidonie. Les ports de Plaisance d'Hyères sont signataires de cette Alliance depuis sa création (délibération N°58 du 8 décembre 2023)

Il est enfin indiqué que les ports de Plaisance d'Hyères sont partenaires de l'UPACA, Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur – Monaco, depuis 2016

3ème point : LES ANIMATIONS ESTIVALES 2025

M.BRUNEL rappelle les principales animations estivales sur les ports de Plaisance d'Hyères.

Il est proposé l'envoi aux représentants des usagers de cette présentation récapitulative.

4ème point : BARRIERE DU PORT

M. JOURDAN aborde la question de la barrière et ses implications :

- Tout juste installée, la barrière est trop courte de 1,50 m
- L'ouverture automatique sans aucune ouverture manuelle possible, empêche l'accès libre pour l'arrivée des bateaux des pêcheurs.

M.BRUNEL indique que le problème de programmation d'ouverture de la barrière pourrait être rapidement solutionné en régie.

5ème point : EFFONDREMENT DERRIERE LES CABANES ET LA CAPITAINERIE

M.JOURDAN fait état d'éboulement à l'arrière des cabanes des pêcheurs bloquant la ventilation. Celle d'A. ROUBAUD a pu être dégagée, mais l'arrière du bâtiment abritant la capitainerie est bloquée.

M.AUBRY indique avoir rencontré les propriétaires qui ont pris conscience du problème et s'engagent à faire appel à des jardiniers expérimentés pour intervenir.

La problématique du réseau d'eaux usées de la propriété située au-dessus a également été abordée. Sa propriétaire a constaté la présence dudit tuyau apparant sur le domaine portuaire en présence de M.AUBRY et a indiqué avoir le désir de vendre la maison. La mise aux normes du réseau d'assainissement lui sera alors imposé.

M.BRUNEL souhaite que cette problématique soit résolue dans les plus brefs délais et demande l'envoi d'un courrier de mise en demeure.

6ème point : POSE D'AFFICHE SUR LES PORTES DES CABANES

Mme VIZIALE souhaite savoir si les pêcheurs ont donné leur accord pour la pose d'affiche des amis du Niel sur les portes des cabanes.

M.JOURDAN indique ne pas être au courant de cette requête et propose d'en parler à la prud'homie au plus vite.

7ème point : LIGNE DE BUS 68

Mme VIZIALE très satisfaite de la mise en service de la ligne 68 jusqu'au port du Niel, espère qu'en raison du succès rencontré, le nombre de rotations sera augmenté en période estivale.

M.WENES souhaiterait pour sa part que l'affichage des horaires soit plus compréhensible.

M.BRUNEL rappelle que la ligne 68 est essentiellement dédiée à être pendulaire entre le rond-point Majastre et La Madrague. Sa rotation vers le port du Niel vient remplacer la navette, initiée par les commerçants du village de Giens, non reconduite cette année. Il est toutefois précisé que la desserte jusqu'au port du Niel double les temps de trajet.

Il a été proposé par M. Le MAIRE de procéder à un essai sur 2 créneaux horaires.

Les questions diverses étant terminées à 17h36, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port du NIEL en souhaitant un bel été aux participants.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles

 
M. Jean-Luc BRUNEL